Envoyé en préfecture le 26/10/2022
Reçu en préfecture le 26/10/2022
Affiché le
ID : 073-247300361-20221024-2022_DELIB_54-DE

Délibération 2022/54

Département de la Savoie
Arrondissement de St Jean de Maurienne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA CHAMBRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
Le 17 octobre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX
Le **VINGT QUATRE OCTOBRE**
Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
Saint-Etienne-de-Cuines, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Nombre de délégués
. en exercice : **27**
. présents : **25**
. votants : **27**

Présents : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, JAL, LAZZARO, LE ROUX, MORVAN, ROCHETTE, TOGNET.

Absents excusés : Monsieur Gérard BORDON procuration à Monsieur Philippe GIRARD
Monsieur Bertrand MONDET procuration à Monsieur Christian ROCHETTE

Secrétaire de séance : Madame Laure PION

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER D'ADJOINT TECHNIQUE A RAISON DE 7,5 HEURES HEBDOMADAIRES

Le Président rappelle au Conseil communautaire que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois pendant une période consécutive de douze mois.
Monsieur le Président indique que la 4C assurant l'ouverture du hall de la gare de Saint-Avre La Chambre pendant la saison hivernale 2022-2023, il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à cet accroissement saisonnier d'activité.
Aussi, il propose de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique à raison de 7,5 heures hebdomadaires, du 1er novembre 2022 au 16 avril 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 24 voix pour, 1 voix contre (Monsieur LAZZARO) 2 abstentions (Mesdames DUPENLOUP, RANCUREL) :

- **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période du 1er novembre 2022 au 16 avril 2023.

Cet agent assurera les fonctions d'agent de présence dans le hall de la gare de Saint-Avre La Chambre, à temps non complet, à raison de 7,5 heures hebdomadaires.

Il devra justifier d'une expérience en matière d'accueil du public.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au grade de recrutement d'adjoint technique.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard CHENE

Communauté de Communes
du Canton de La Chambre
39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES
Tél. : 04 79 56 26 64
Mail : comcomcc@orange.fr - site internet : http:/www.la4c.fr